



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Projet de gouvernance commune du CHUV et de la Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL**

**Le Conseil d'Etat a chargé le DFJC et le DSAS de préparer la mise en oeuvre du projet d'organisation des sciences de la vie et des soins sous une gouvernance commune. La nouvelle entité regroupera les prestations de soins et de services, la formation et la recherche; cette identité commune permettra d'améliorer la reconnaissance nationale et internationale comme centre de soins, d'enseignement et de recherche de premier rang.**

Le Conseil d'Etat a adopté le rapport de proposition d'organisation du domaine de la biologie et de la médecine (CHUV et Faculté de biologie et de médecine de l'UNIL) sous une gouvernance et un label communs. Il a donné mandat à un groupe de travail de préparer les modifications légales nécessaires, en vue d'une mise en consultation en principe d'ici à l'automne 2010.

Le groupe de travail part du constat que le CHUV et la FBM/UNIL comportent des missions intercon-nectées mais qui s'exercent dans chacune des organisations selon deux logiques différentes. Chaque institution possède son propre cadre légal et sa gouvernance distincte. Les médecins cadres avec rang académique dépendent ainsi de deux hiérarchies. Bien que les deux institutions collaborent déjà depuis longtemps, le fonctionnement et l'organisation actuels sont très complexes, ce qui ralentit les processus décisionnels et interfère parfois avec la mise en oeuvre de certains programmes stratégiques.

Afin de donner une identité et une culture communes à toutes les entités concernées, la FBM et le CHUV sont regroupés sous l'acronyme provisoire de MEDUNIL pour : Hôpital et Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne. La mise en oeuvre du projet confiée au DSAS et au DFJC demandera un travail important d'adaptations légales, réglementaires et financières qui devraient être finalisées d'ici au 1er janvier 2012.

L'intégration des différentes missions se fera d'abord au niveau de la gouvernance, où la Présidence constituera à la fois la Direction générale du CHUV et le Décanat de la FBM. Dans sa composante académique, la nouvelle structure sera reconnue comme une entité de l'UNIL et sera organisée en unités de gestion. Elle bénéficiera d'un statut

particulier lui permettant d'assurer les missions de soins, d'enseignement et de recherche et de les développer en intégrant les contraintes académiques aux besoins hospitaliers au sein d'une même gouvernance. Les compétences hospitalières demeureront inchangées. Les compétences académiques actuellement réparties entre la Direction de l'UNIL, le Décanat de la FBM et le Conseil de direction UNIL-CHUV seront redistribuées.

Le projet retenu par le Conseil d'Etat s'inscrit dans le cadre de l'une des actions (mesure 8) de son programme de législature 2007-2012. La création de cette identité commune permettra d'améliorer la reconnaissance nationale et internationale comme centre de formation et de recherche de premier rang dans le domaine de la biologie et de la médecine.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 décembre 2009

#### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06 DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01 Pierre-François Leyvraz, directeur du CHUV, 021 314 14 02 Dominique Arlettaz, recteur de l'UNIL, 021 692 20 10